

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Réussir son installation, Construire un projet solide

*Accompagner les candidats dans la réflexion et
la formalisation de leur projet d'installation*

QUI EST CONCERNÉ ?

Candidat à l'installation en agriculture souhaitant ou non bénéficier des aides publiques d'Etat à l'installation

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Préciser son projet en cohérence avec ses objectifs personnels
- Réaliser les demandes nécessaires pour l'étude prévisionnelle et l'agrément de son dossier.
- Vérifier la faisabilité et la cohérence de son projet
- Obtenir un accord de financement bancaire et l'agrément CDOA

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'une analyse approfondie du potentiel de l'exploitation à reprendre ou de la société à intégrer
- Bénéficier d'une approche globale permettant d'évaluer les conséquences du projet sur tous les aspects (structurels, techniques, économiques, financiers, humains...)
- Bénéficier de la formalisation de l'étude d'installation pour obtenir un financement bancaire et les aides publiques

NOS ATOUTS

- Equipe de conseillers d'entreprise expérimentés, neutres et indépendants
- Méthodologies et références reconnues
- Equipe de conseillers spécialisés en appui
- Relation avec l'ensemble des partenaires intervenants dans le cadre de l'installation (DDT, banques, centres de gestion...)
- Un accompagnement à la mise en oeuvre de son projet après installation



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Entretien avec le candidat sur l'exploitation reprise, pour clarifier ses objectifs
- Diagnostic des enjeux liés à la structure et des scénarios d'évolution envisageables. Check liste des études complémentaires, des démarches à réaliser et des pièces à préparer en vue de l'étude prévisionnelle
- Elaboration d'une simulation technico-économique et financière du projet sur 5 ans
- Vérification de l'atteinte des critères d'installation

LIVRABLES

- Diagnostic préalable au projet
- Etude prévisionnelle avec approche économique et financière
- Plan d'Entreprise si aides publiques d'Etat à l'installation

LES INTERVENANTS :

Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture de la Loire : il accompagne le candidat dans l'élaboration de son projet jusqu'à la présentation en CDOA. Il fait le lien avec les conseillers spécialisés et les organismes partenaires (DDT, banques...)

DURÉE

Entre 12 et 18 mois après le passage au PAI, suivant le projet et l'avancement des démarches

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.
Pour les installations aidées, possibilité d'aides de la Région Rhône-Alpes à l'installation et de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

NOS RÉFÉRENCES

- Une centaine de projets d'installation élaborés par les services de la Chambre d'Agriculture de la Loire chaque année

CONTACT :

LE CONSEILLER D'ENTREPRISE : 04 77 92 12 12

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

